

Liquidation de communauté

Par **Pascal77**, le **14/06/2007** à **13:23**

Bonjour,

Voilà il y a un an j ai ecrit a la chambre des notaires pour savoir si un notaire etait nommé pour la liquidation de communauté suite a mon divorce, hier je recois un courrier de la chambre me disant qu il venait dans designer un.

Ma question est qui doit contacter qui, est ce moi ou le notaire?

D avanve merci

Par **Olivier**, le **14/06/2007** à **13:27**

Le Notaire commis est, dans ce cadre, non plus un conseiller mais bel et bien un auxiliaire de justice, en quelque sorte il remplit le rôle du juge. C'est donc normalement à lui de contacter les parties pour fixer un rendez-vous.

Ceci dit rien n'empêche un petit coup de fil pour te rappeler à son bon souvenir...

Par **Pascal77**, le **14/06/2007** à **13:55**

Merci d avoir repondu aussi vite !))) image not found or type unknown

Je vais donc commencer a preparer un dossier en attendant

A bientôt j aurais surement d autres questions a poser

J ai mis ce forum dans mes favoris

Bonne journée

Par **Camille**, le **14/06/2007** à **14:40**

Bonjour,

[quote="Olivier":hhkjm2ol]

Ceci dit rien n'empêche un petit coup de fil pour te rappeler à son bon

souvenir...[/quote:hhkjm2ol]

:wink:

Petit conseil frappé au coin du bon sens... Image not found or type unknown

Par **germier**, le **15/06/2007** à **21:31**

Bonsoir

Personnellement, je ferai un écrit, avec la copie du jugement ordonnant la liquidation, la liste de la communauté et la lettre de la chambre des notaires

Par **Pascal77**, le **16/06/2007** à **14:18**

Bonjour,

D'abord merci Germier et aux autres de m'avoir répondu.

Je me bats seul depuis fin 2004 mon avocate m'ayant laissé tomber.

Mon histoire est loin d'être simple

Je laisse passer un mois si après je n'ai pas de réponse je contacterai ce notaire.

Pour l'instant je rassemble les documents pour avoir un dossier clair net et précis.

Tous conseils de votre part me sont précieux, n'hésitez pas à faire des commentaires, remarques etc.... on oublie parfois des choses, perdu dans cette jungle qu'est le domaine juridique.

Merci à vous tous et bon week-end

Par **germier**, le **16/06/2007** à **22:08**

Bonsoir,

Pourquoi attendre un mois de plus, quoique, depuis fin 2004, un mois de plus ou de moins....

Je ne ferai pas de commentaire, modérateurs, et modératrices, ou trices, sur l'avocate l'a laissé tomber

Par **Camille**, le **18/06/2007** à **08:11**

Bonjour,

Moi, effectivement, je n'attendrais pas un mois de plus. Justement parce que ça traîne depuis plus de deux ans !

Dans cette matière comme dans d'autres, plus on traîne, plus c'est dur à régler. On ne sait plus très bien ce qui s'est passé au moment de la séparation, on ne se souvient plus très bien quoi était à qui, on ne retrouve plus tel papier important ou tel objet de valeur, on a oublié ce

qu'on avait promis verbalement, bref...

Pas de commentaire non plus sur l'avocate, il peut y avoir beaucoup de raisons, diverses et variées...